

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2021-119

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – RAPPORT ANNUEL D'EMPLOI

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 26.05.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 26.05.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 09 JUIN 2021

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents excusés :

Mme SANTINI Delphine,
M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

M. le Maire expose à l'Assemblée :

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

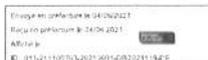
Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes. Les critères qui définissent l'éligibilité des communes à la DSU ne sont pas modifiés mais la formule qui répartit les crédits entre les communes est complétée par deux coefficients relatifs à l'importance des populations en zone urbaine sensible (ZUS) et en zone franche urbaine (ZFU).

Pour l'année 2020, la DSU allouée à Castelnaudary s'est élevée à 481 868 €.

Les principales dépenses de la Ville en 2020 liées à l'effort de solidarité urbaine sont :

En investissement, au titre de 2020, on retiendra notamment :

- l'aménagement des espaces publics de Castelnaudary = 1 250 847 €
- les travaux et équipements divers dans les quartiers = 289 116 €



En fonctionnement, au titre de 2020, on retiendra notamment :

- le fonctionnement des principaux équipements jeunesse implantés dans les quartiers = 244 496 €
- la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale = 195 000 €
- les subventions aux organismes locaux d'insertion = 5 600 €

Les dépenses citées ici et liées à l'aménagement, à l'animation sociale des équipements de quartiers et aux aides diverses allouées aux personnes en difficulté sociale ne sont pas exhaustives et s'élèvent à 1 838 265 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005,

VU la Commission des Finances en date du 31 mai 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE ce rapport annuel relatif à l'emploi de la dotation de solidarité urbaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 1^{er} juin 2021.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Amplification faite le
09 JUIN 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
04 JUIN 2021
Par publication le :
09 JUIN 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2021
Reçu en préfecture le 04/06/2021
Affiché le **09 JUIN 2021** 
ID : 011-211100763-20210601-DB2021119-DE